

CONFRÉRIE
DE L'ADORATION PERPÉTUELLE

Etant donné les outrages à Notre Seigneur Jésus-Christ qui ne cessent de se multiplier – que ce soit au niveau de sa Divine Personne ou dans le Sacrement de l'Eucharistie – nous invitons tous ceux qui le peuvent à entrer librement dans la Garde d'Honneur du Saint Sacrement que constitue la Confrérie de l'Adoration Perpétuelle. Les rois de la terre ont leur cour ; pourquoi le Roi des rois n'y aurait-il pas droit ? Ils y entreront surtout dans un esprit de réparation pour les outrages, blasphèmes, indifférences commis envers le Sacré-Cœur de Jésus et le Cœur Immaculé de Marie.

Vu le manque de messes validement célébrées depuis le désastreux concile Vatican II et l'application de la "nouvelle messe", il serait bien difficile, pour beaucoup d'associés, de se rendre chaque jour là où demeure encore le Saint-Sacrement. De plus, le devoir d'état respectif des membres de la Confrérie ne leur permettrait pas de rester en adoration devant le tabernacle jour et nuit.

C'est pourquoi, les membres de la Confrérie s'engageront à des prières et des communions spirituelles qu'ils feront à leur convenance chaque jour, et la Confrérie fera brûler continuellement pour chaque membre une bougie de neuvaine pendant la période de son engagement. Ces bougies, en huile végétale, bénites par un prêtre selon les rubriques du rituel romain, brûleront sans interruption dans une chapelle liée à la Confrérie de l'Adoration Perpétuelle, et où réside le Saint-Sacrement. Pourquoi une bougie ? Ces bougies sont symboliques. En effet, elles se consomment devant le Saint-Sacrement comme nous devrions nous consumer d'amour pour Jésus-Hostie ; elles éclairent comme nous devrions rayonner la présence de Jésus en nous ; elles sont allumées à la flamme de la lampe du Saint-Sacrement comme nous devrions reprendre courage et force auprès de Jésus dans la sainte communion ; elles suppléent enfin à notre prière en nous représentant auprès de Jésus.

La Sainte Messe sera célébrée les premiers vendredi ou samedi de chaque mois pour les membres actifs de la Confrérie. Quelle grâce que d'être assuré d'une messe chaque mois durant notre vie ! L'adhésion à la Confrérie a déjà apporté et apportera encore de grandes grâces à chacun de ses membres.

Il est possible aussi d'offrir un engagement pour une tierce personne, dans le but par exemple de lui obtenir des grâces.

Une bonne quinzaine de jours avant la fin de leur engagement, les associés recevront un avis de la prochaine échéance de leur engagement pour savoir s'ils veulent se maintenir au sein de la Confrérie de l'Adoration Perpétuelle. Ils pourront alors renouveler leur Garde d'Honneur en répondant de suite pour qu'il n'y ait pas d'interruption. Sans réponse de leur part, la Confrérie cessera de faire brûler des bougies neuvaines devant la Présence réelle à la date prévue.

Les engagements partiront toujours au 1^{er} du mois et s'échelonnent sur une durée de 3 mois, 6 mois, 1 an ou 2 ans.

.....
(Feuillet à découper et à retourner à l'adresse ci-dessous)

NOM ET ADRESSE :
.....
.....

ENGAGEMENT DANS LA CONFRÉRIE POUR

3 mois : don de 65 € ; 6 mois : don de 110 € ; 1 an : don de 205 € ; 2 ans : don de 380 €

Reçu fiscal

M. l'Abbé Roger
Confrérie de l'Adoration perpétuelle
14 rue du Pré du Bois
35000 Rennes

FEUILLE ENVOYÉE LE